



**Département de la Haute-Corse**  
**Commune de Barbaggio**  
*Extrait de délibération du conseil municipal*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240126-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Nombre de membres					
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
11	11	07	19/01/2024		Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL
Pour	Contre	Non-Participation			
07					

**N° 02-2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

**Présents** : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte,

**Absents** : PERRAUDIN Julien, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

**Secrétaire de séance** : FRATANI Martine

**N°2) : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL** – Aqua Prêt d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement est opérations 2024 du budget « eau potable » de la commune de Barbaggio.

Le Conseil Municipal de Barbaggio, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées,

**DELIBERE**

Pour le financement de ces opérations, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt**

**Ligne du Prêt : PSPL Prêt – Aqua Prêt**

**Montant : 500 000 euros**

**Durée d'amortissement : 30 ans**

**Périodicité des échéances : Annuelle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : échéance et intérêts prioritaires**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

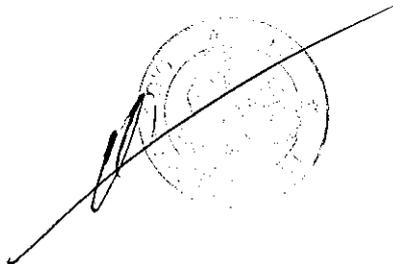
**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré à Barbaggio le 26/01/2024.

Le maire  
Etienne Marchetti





# Département de la Haute-Corse

## Commune de Barbaggio

### Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240126-01-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	07	19/01/2024		Mise en œuvre de la procédure d'un bien sans maître A 450
Pour	Contre	Non-Participation			
07					

#### N° 01-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

**Présents** : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte,

**Absents** : PERRAUDIN Julien, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

**Secrétaire de séance** : FRATANI Martine

#### **N°1) Mise en œuvre de la procédure d'un bien sans maître**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et particulièrement des dispositions de l'article 713 du Code Civil qui précise : « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ».

Il indique que le bien sis appartenait à Monsieur NEGRI Antoine né le 02/06/1908 comme en témoigne les éléments réunis, que cette personne morale n'existe plus, que ces biens ne sont devenus la propriété de personne, et que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Il indique les biens cadastrés

SECTION	NUMERO	LIEU DIT	SURFACE
A	450	POGGIO	20 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en ses articles L1122-1, L1123-1 premier alinéa, L1123-2

Vu l'article 713 du Code Civil

Décide d'exercer ses droits, en application des dispositions de l'article 713 du Code de Commerce d'intégrer ces biens dans le domaine privé communal

- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure et l'autoriser à effectuer toute démarche nécessaire et signer toute pièce utile à cette procédure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

00120240126-01-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Fait et délibéré à Barbaggio le 26/01/2024.

Le maire  
Etienne Marchetti





# Département de la Haute-Corse

## Commune de Barbaggio

### Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240126-03-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	07	19/01/2024		Acquisition parcelle pour réseau AEP
Pour	Contre	Non-Participation			
07					

**03-2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

**Présents** : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte,

**Absents** : PERRAUDIN Julien, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

**Secrétaire de séance** : FRATANI Martine

### **N°3) Objet : Acquisition parcelle pour réseau AEP**

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à la régularisation de la parcelle A 879 au lieu-dit Treppa, appartenant à Monsieur DEVICHI Ange sur laquelle se situe le château d'eau de Treppa.

Il convient d'acquérir une superficie de 156 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée A 879 au lieu-dit Treppa, conformément à la proposition de division réalisée par le Cabinet VINCENTI-VACHER jointe en annexe.

Après examen et délibération le Conseil Municipal décide d'acquérir une superficie de 156 m<sup>2</sup> de la parcelle citée ci-dessus pour la somme de 3 500 € et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 26/01/2024.

Le maire  
Etienne Marchetti





# Département de la Haute-Corse

## Commune de Barbaggio

### Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240126-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	07	19/01/2024		Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
Pour	Contre	Non-Participation			
07					

04-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BARBAGGIO, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. MARCHETTI Etienne.

**Présents** : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte,

**Absents** : PERRAUDIN Julien, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

**Secrétaire de séance** : FRATANI Martine

#### N°4) Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1 ;
- Considérant que selon l'article susvisé, une collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget N, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- Considérant la nécessité de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 ;
- Considérant que ces dépenses sont des travaux d'extrême urgence ;
- Vu la nomenclature comptable M57

Sur rapport de Monsieur le Maire, le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

N° 04-2024-DE

Réception par le préfet : 29/01/2024

## Opérations d'investissement à réaliser avant le vote du budget 2024

Crédits ouverts avant le vote du budget	Montants votés	Opérations d'investissement à réaliser avant le vote du budget 2024			
	25%	Dépenses			
		Chapitre	Article	N°opération	Montants
886 865,57 €	221 716,39 €				
Adressage		21	2181	2022-01	8 400,00 €
Local technique réservoir Fontana		21	2138	2023-01	20 900,00 €
Candélabres solaires		21	2181	2024-01	9 174,00 €
Gestion du cimetière communal		20	2051	2024-02	9 000,00 €
<b>Total</b>					<b>47 474,00 €</b>

Fait et délibéré à Barbaggio le 26/01/2024.

Le maire  
Etienne Marchetti



# Département de la Haute-Corse

## Commune de Barbaggio

### Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240126-05-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Nombre de membres					
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
11	11	07	19/01/2024		Demande d'aide financière pour des travaux de réparation des canalisations brûlés suite à l'incendie du 03 janvier 2024
Pour	Contre	Non-Participation			
07					

05-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte,

Absents : PERRAUDIN Julien, RONCHINI Patrick, FERAY Justin, DEMASI André.

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°5/ Objet : Demande d'aide financière pour des travaux d'installation de nouvelles canalisations d'eau potable suite à l'incendie du 03 janvier 2024.

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à l'installation de nouvelles canalisations d'eau potable du captage du Pigno suite à l'incendie du 03 janvier 2024.

Le devis présenté s'élève à la somme de 60 700 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Etat	30%	18 210 €
Région (intempéries, incendie)	50%	30 350 €
Part contributive de la commune	20%	12 140 €



05-2024

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition de Maire et l'autorise à signer tous documents concernant ce projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

20240126-05-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Fait et délibéré à Barbaggio le 26/01/2024.

Le maire  
Etienne Marchetti

